

Réunion du groupe de travail sur la réforme de la police

10 août 2020

Participants

Membres du groupe de travail : Joy LeViere, Quintin Bullock (coprésident), Richard Garland, Valerie McDonald Roberts (coprésidente), Angela Reynolds, pasteur Marie Kelly, Bobbi Watt Geer, David Harris, Monica Ruiz, Nathaniel Yap, Sharon Werner, Sylvia Fields, Tim Stevens, Patricia Leftwich

Invités : Mme Beth Pittinger, directrice générale, CitizensReviewBoard ; Dr Emma Lucas-Darby, présidente, CitizensReviewBoard; et Mme Erin Bruni, Bureau d'enquêtes municipal

Personnel : William Lamar, Alexander Fisher, Hersh Merenstein (coordinateur des relations communautaires avec l'administration locale), Alaa Mohamed (coordinateur des politiques), Rebecca Glickman (stagiaire), Shatara Murphy (ministère de la Sécurité publique), Lindsay Powell (directrice de cabinet adjoint)

Présentation du CitizensReviewBoard (CRB), par Mme Beth Pittinger et Dr Emma Lucas-Darby

- Le CRB dispose d'un pouvoir d'assignation depuis 1999, celui-ci est mis en exécution par les tribunaux
- Le conseil est composé de 7 membres bénévoles ; 4 sont nommés par le conseil municipal, les 3 autres sont directement choisis par le maire
 - o Doit compter en permanence 2 professionnels de l'application de la loi parmi ses membres, ceux-ci ne sont pas obligatoirement en service actif
- Grâce aux actions du conseil, le PBP a traité 3 400 affaires
- Un poste est actuellement vacant au sein du conseil, volonté de transformer ce poste en agent de liaison communautaire
- Un rapport de 2002 a déterminé que l'exigence des 60 crédits universitaires pour les agents de police n'était pas le problème, il est plus probable que ce soit l'examen écrit qui en soit un
 - o LISEZ CECI : il y a beaucoup de bonnes recommandations
 - o Recommande que l'exigence de crédit universitaire ne soit pas supprimée, cela ne ferait que faire baisser le niveau
- Toute politique que le responsable de la politique tente d'établir doit d'abord être examinée par le conseil
- Cette année, le conseil a déposé une demande de budget afin de convertir le poste vacant en agent de liaison communautaire et ajouter un poste d'analyste en recherche et en planification afin d'examiner les meilleures pratiques
 - o Souhaiterait avoir le soutien du groupe de travail sur cela
 - o Accorde à l'équipe d'enquête suffisamment de temps sur les affaires
- La loi CREA devrait être modifiée afin d'ajouter l'accès des civils aux documents liés à une affaire
- Le secret des images issues des caméras corporelles éveillent la méfiance de la population, pourquoi ne les rendrions-nous pas publiques ?
- Les statuts de l'État selon lesquels les municipalités sont organisées devraient exiger un programme de responsabilisation de la police
 - o Ces recommandations ont été transmises à l'État il y a quelques années par le conseil
- Mesure provisoire : rien ne peut être fait sans examen plus approfondi, sans placer des freins et des contrepouvoirs au comportement de la police
- Couper le financement de la police = réorganiser nos priorités en matière de sécurité publique afin de répondre aux besoins de toutes les personnes impliquées, tout en maintenant la responsabilité de la police, mais sans dépasser notre hypothèse concernant les capacités policières
- Programme de formation sur le travail social de la police, développer l'expertise nécessaire pour soutenir la communauté lorsque la police est appelée pour intervenir dans certaines situations
 - o Actuellement, une formation sur l'intervention d'urgence est dispensée à la police
 - o Ces modèles ont été utilisés à New York, Richmond et Sacramento
- Modèle de responsabilité des témoins publics (pour tout incident critique)
 - o Soit complètement l'issue de l'incident de la bureaucratie
- Le conseil souhaite travailler sur la relation avec la communauté (cela fait partie de son mandat),
 - o La Fédération des enseignants de Pittsburgh a été un partenaire de premier plan, en lien avec les écoles publiques de Pittsburgh

Présentation du Bureau d'enquêtes municipal, par Mme Erin Bruni

- Le bureau traite les plaintes pour mauvaise conduite visant tous les employés de la ville (y compris la police), mène des enquêtes sur les antécédents de sécurité publique
- Ne fait pas autant de recommandations politiques que le CPRB, se concentre sur l'accomplissement du travail requis
- Ce bureau est un hybride entre une organisation municipale et un organisme civil d'examen
 - o Les civils et la police travaillent côte à côte ; peut obtenir des documents privés spécifiques auprès de la police
- Traite une grande variété d'allégations pendant les enquêtes ; les rapports sont envoyés à la chaîne de commandement et consultés par le chef de police qui exprime son accord ou son désaccord vis-à-vis des conclusions
 - o Le chef décide de la mesure disciplinaire, le bureau ne formule aucune recommandation disciplinaire, ce sont seulement des enquêteurs
- Si la policier rencontre une situation qui serait mieux traitée par les services sociaux, une plainte est généralement adressée au bureau, qui dispose rarement des ressources nécessaires pour rediriger les plaignants
 - o Le CPRB procède à des renvois ; établit un lien entre les individus et les services de santé comportementale, etc.
- Il existe beaucoup plus de possibilités de déposer une plainte qu'auparavant ; le bureau essaie d'être plus proactif et de promouvoir ses services lors d'événements communautaires, etc.
 - o Comment rendre le bureau plus accessible ?

Questions-réponses/Discussion

- Le bureau ne rend pas compte du taux de mauvaise conduite, de nombreuses personnes se méfient du système de plainte et ne signalent donc pas les cas
- David - Pourquoi le taux de croissance du nombre de plaintes déposées est-il si fiable ?
 - o Erin - Le bureau doit disposer des faits pour soutenir ces allégations, il arrive souvent que le bureau ne sache pas ce qui s'est passé
 - o Beth - 596 allégations n'ont pas fait l'objet d'une enquête plus approfondie, parfois ce que les individus pensent être un cas de mauvaise conduite n'en est pas un, ils ne comprennent pas le rôle de la police au sein de la communauté
- * Par ex. : la cible d'un contrôle routier affirme avoir été victime d'une discrimination ; les faits montrent que le véhicule présentait un problème technique légitime et une immatriculation expirée a été découverte à l'issue du contrôle
- * Le CPRB est tenu de rester neutre, d'utiliser des faits afin de formuler des recommandations/d'analyser les situations, sinon les individus craignent les préjugés lors de leurs dépositions
 - o Existe-t-il un système permettant de savoir qui est appréhendé et relâché/qui est arrêté ?
 - o Richard - Il existe des cas de « profilage » basés sur l'aspect de la voiture, etc. Un segment de cette population ne se sent pas à l'aise ou ne pense pas que cela vaut la peine de signaler une faute policière lorsqu'il est contrôlé.
- David - Pourquoi les actions de certaines agences se chevauchent-elles ?
- David - En tant qu'agence, est-ce qu'il serait plus avantageux pour vous si nous plaitions pour que vous aidiez la possibilité d'imposer des mesures disciplinaires ?
 - o Le conseil est une agence indépendante, comment mesurons-nous son efficacité ?
 - Seul le maire dispose du pouvoir de conclure un contrat avec le FOP
 - L'une des façons dont nous pouvons mesurer son efficacité c'est avec le nombre de personnes qui assistent aux réunions du conseil (environ 40 personnes depuis le lancement de Zoom)
 - o Il arrive souvent qu'un agent soit sanctionné sans que cela soit dû à une plainte d'un citoyen
- David - Êtes-vous favorable à ce que plus d'informations soient rendues publiques, pour une plus grande transparence sur la discipline policière ?
 - o Bobbi - Comment pouvons-nous être plus transparents sur la responsabilité afin de renforcer la confiance de la communauté ?
 - Erin - Un plaignant est informé de l'issue de sa propre affaire
 - Beth - Le conseil n'est pas ici pour la communauté, mais pour donner une évaluation objective et impartiale des deux côtés ; le conseil est très critiqué pour avoir rendu hommage aux agents qui ont eu une action positive sur la communauté

- Le conseil doit rester intègre/crédible pour les deux côtés concernés par les plaintes pour mauvaise conduite
- Les agents et le plaignant sont informés du résultat de la plainte les concernant
- Les plaintes adressées au conseil sont couvertes par le secret, afin d'éviter tout préjudice, mais les audiences publiques sont enregistrées et publiées
- Patricia - Quid de la diversité de ceux qui examinent ces plaintes ? Quels sont leurs parcours/d'où viennent-ils ? Comment pouvons-nous optimiser cette évaluation afin qu'elle soit plus conviviale ?
- o Beth - 3 personnes menant des enquêtes (une femme noire, une femme blanche, un homme blanc), un conseiller (un homme blanc), deux représentants des forces de l'ordre (un blanc, un noir), un représentant de la communauté LGBTQIA+, etc.
- Sharon - Le profilage racial est un problème ; les systèmes actuellement en place ne sont pas faits pour résoudre correctement ces problèmes (ceux du bureau et du CPRB) ; le CPRB a-t-il formulé des recommandations concernant le bien-être des agents ?
- o Oui, beaucoup d'entre elles ont été intégrées au rapport commun avec le groupe de travail, nous en discuterons plus tard
- Tim- Comment contourner le fait que souvent les personnes accusées de mauvaise conduite reprennent leur travail ? Le CPRB pourrait-il examiner comment il a été présenté au public au fil des ans ? Il y a une idée fautive au sein de la communauté selon laquelle il est là pour la population et non pour offrir une perspective objective...
- o Beth - C'est le système d'arbitrage qui est responsable de cela. Examinez-les (qui sont les clients, quels sont les processus, etc.), essayez d'obtenir les comptes rendus d'audiences d'arbitrage, qui a été entendu, etc.
- o Existe-t-il actuellement des mesures disciplinaires pour un policier qui éteint sa caméra corporelle ?
 - David - La règle dit que l'agent qui agit ainsi peut faire l'objet d'une mesure disciplinaire, la question est de savoir dans quelle mesure cette règle est réellement appliquée ?
- o Et si on disait aux agents de ne pas arrêter les conducteurs à cause d'un phare cassé, etc., mais plutôt de noter le numéro du permis de conduire et de leur envoyer un avertissement par la poste ou quelque chose de ce genre ?
 - Beth - Vous n'avez peut-être pas de permis de conduire, une voiture peut être volée, etc. ; il convient de nuancer.
- C'est une excellente idée, vous devriez en parler aux policiers avec lesquels vous travaillez
 - Erin - Nos bureaux ne disposent pas des compétences nécessaires pour émettre ce genre de recommandations
- Patricia - Comment pouvons-nous optimiser l'action de vos deux agences ? Mettre en place un comité qui s'occupe strictement de la communauté ?
- o Emma - Nous pourrions faire appel à un autre membre du personnel pour fournir une assistance aux enquêtes, rendre les choses plus rapides ; recommandation du groupe de travail pour soutenir pleinement le conseil en l'état, augmenter son financement afin d'ajouter un poste de sensibilisation communautaire
- o Beth - Le conseil vous demande d'apporter votre soutien au référendum exigeant que toutes les plaintes concernant la police soient adressées au conseil, de créer un tout nouveau moyen d'influence et d'information, d'exiger la pleine participation du PBP (si l'agent ne coopère pas, ce sera un motif de renvoi), les membres du conseil ne peuvent être congédiés que pour un motif valable
 - Beth enverra le texte de ce référendum
 - Le groupe de travail peut soutenir tout ce qui relève de sa mission et de son rôle unique
- Valerie - Si je suis obligé de porter plainte contre la police, dois-je faire auprès du CPRB ou du bureau d'enquêtes municipal ? Quelle est la différence ?
- o Erin - Nous nous transmettons les plaintes, souvent les individus sont déroutés par l'existence de ces deux agences et ne coopèrent pas avec les deux (cela conduit à des résultats différents)
- o Beth- Quand ils se présentent à l'une de nos agences, nous partageons les informations ; ce processus devient de plus en plus souple sur toute la ligne
- o Quelle serait votre recommandation pour rationaliser la manière dont le grand public adopte le changement ?
 - Beth - Il y aura toujours des doublons, car le bureau d'enquêtes municipal a l'obligation d'enquêter (90 jours sont requis, 6 mois pour le conseil)